

Une

LOI

POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Lucie St-Germain,
responsable du dossier
Défense des droits au RGPAQ

Une grande partie de la population québécoise vit pauvrement alors que notre société figure parmi les mieux nanties de la planète. Comment forcer le gouvernement à agir dans l'intérêt de tous les citoyens et citoyennes ?

« Tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Article premier de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*

« Je suis une feuille à côté de l'arbre. Après la loi, je serai dans l'arbre. »

Lucien Paulhus,
Drummondville, 1947-2000

D'où vient l'idée d'une loi contre la pauvreté ?

« L'idée d'une loi cadre pour éliminer la pauvreté s'est concrétisée à l'automne 1997 par une proposition d'un groupe de Québec, le Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), dans la mouvance d'une lutte collective pour une réforme de l'aide sociale qui aurait de l'allure. Elle vient d'une prise de conscience en quatre points :

- Une partie importante de la population du Québec est placée dans une situation de pauvreté inacceptable alors que la société québécoise dans l'ensemble est riche et même une des plus riches au monde ;
- Nous ne faisons pas ce qu'il faut pour régler ça ;
- Nous pourrions le faire ;
- Pourquoi ne le ferions-nous pas en prenant ensemble un engagement ferme sur la loi¹ ? »

Ainsi, en 1997, le CAPMO lance l'idée d'une loi cadre et demande s'il y a des gens prêts à appuyer cette démarche. La réponse est positive. À l'hiver 1998, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, formé d'organismes nationaux dont le RGPAQ, prend le

*En coordonnant
nos efforts, nous forcerons
le gouvernement à nous
écouter, à prendre des
mesures pour diminuer
les écarts entre les riches
et les pauvres.*

relais du CAPMO. Il adopte des objectifs pour 1998-1999 et conçoit des outils pour les réaliser : une pétition et une trousse d'animation pour qu'un maximum de personnes, dont celles qui vivent la pauvreté et l'exclusion, contribuent au contenu de la loi. Au cours de l'année 1998-1999, des collectifs d'animation se forment un peu partout au Québec. Plus de 100 000 personnes signent la pétition. Des milliers d'entre elles expriment leurs idées, soit à partir de la base de discussion diffusée par le Collectif, soit en énonçant directement leur propre vision. À l'été 1999, l'équipe de travail du Collectif, aidée de plusieurs volontaires, compile ces contributions. En décembre 1999, une proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté est faite aux relayeurs et relayeuses des régions et des organismes nationaux. Plusieurs personnes vivant la pauvreté sont présentes. De janvier à mars 2000, des sessions parlementaires (160 en tout) sont organisées partout au Québec. Le Collectif reçoit les rapports de ces sessions et fait un travail de réécriture en tenant compte des amendements apportés. En avril, le Collectif organise une session de clôture de deux jours et livre aux relayeurs et relayeuses (80 personnes) le contenu final qui sera proposé. Et le 13 mai, lors d'un grand rassemblement à Québec devant l'Assemblée nationale, 2000 personnes adoptent symboliquement la loi cadre pour l'élimination de la pauvreté.

L'essentiel de la proposition de loi

Les trois aspects les plus importants sont les suivants : d'abord, on suggère qu'il y ait un Programme permanent d'action gouvernementale visant l'élimination de la pauvreté et on en décrit le travail pour les 10 premières années (on y associe la population en prévoyant une participation de sa part) ; ensuite, on reconnaît le rôle essentiel des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations ; enfin, on recommande la création d'un Conseil pour l'élimination de la pauvreté et d'un Observatoire de l'élimination de la pauvreté.

L'élément le plus intéressant du processus est le large consensus des organismes nationaux engagés dans la démarche. Les personnes qui vivent la pauvreté ont aussi été consultées : dans les groupes de base ou lors d'événements nationaux, elles étaient présentes. Lorsque la loi sera acceptée, le Conseil pour l'élimination de la pauvreté et l'Observatoire devront être institués, et l'article 39 de la loi assurera une participation des personnes en situation de pauvreté : « Le Conseil promeut et assure la participation du public à la mise en œuvre de la présente loi. Il veille en particulier, par son action et dans son fonctionnement, à assurer la participation individuelle ou collective des personnes en situation de pauvreté, y compris les personnes les plus touchées par l'exclusion, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Programme et des mesures qui le constituent, ainsi qu'aux débats publics prévus par le Programme². »

Le RGPAQ dans tout cela ?

« Il nous faut apprendre, comme société, à conjuguer nos efforts pour enfin gagner cette lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté et l'exclusion sociale³. »

Dans *Passeport pour l'alphabétisation populaire*, il est aussi écrit à la page 8 : « Il n'est pas possible de résoudre le problème de l'analphabétisme sans prendre de mesures contre la pauvreté, en

particulier par des politiques et une fiscalité favorisant une répartition plus juste de la richesse, une politique de plein emploi, le maintien et l'amélioration des programmes sociaux. »

Le Comité des participantes et participants du RGPAQ a fait une tournée dernièrement pour rencontrer des personnes participantes de quelques groupes membres. Les gens approchés se sentent très préoccupés par ceux et celles que nous ne rejoignons pas. « Nous, on a de la chance d'être ici, a souligné un participant, on nous aide à défendre nos droits, mais qu'en est-il des autres qui ne savent même pas qu'il y a des groupes d'alpha ? Ils sont isolés pour la plupart, ils ont honte de leur situation. » Une participante, inquiète pour les enfants qui ont des difficultés à l'école, a ajouté : « Nos enfants se font mettre de côté à l'école, ils ont des difficultés pour apprendre, on ne sait pas comment les aider, ils auront peut-être des difficultés à lire et à écrire plus tard à leur tour. » Enfin, une autre disait tout simplement : « C'est dur d'être pauvre, oui c'est dur d'être pauvre, ça prend beaucoup de temps pour s'organiser, trouver suffisamment à manger, pour trouver l'habillement pour les enfants, etc. »

Cette loi est un moyen de faire avancer la lutte contre la pauvreté. Le RGPAQ, dans sa déclaration de principes, affirme d'ailleurs : « L'alphabétisation populaire implique l'établissement dans nos milieux des alliances les plus importantes pour répondre aux besoins des personnes analphabètes afin que ces besoins soient intégrés dans un discours plus large sur les personnes défavorisées socialement. » Ainsi, en participant à l'élaboration de cette loi, nous créons des solidarités avec divers milieux qui, à partir de différentes problématiques, travaillent chacun de leur côté à enrayer la pauvreté. En coordonnant nos efforts, nous forcerons le gouvernement à nous écouter, à prendre des mesures pour diminuer les écarts entre les

riches et les pauvres, en particulier par des politiques et une fiscalité favorisant une répartition plus juste de la richesse.

Depuis 1997, le projet a fait beaucoup de chemin : plus de 160 000 personnes et 1 100 organisations, des milieux communautaire, syndical et public, ont appuyé la proposition de loi. Le gouvernement ne pourra pas ignorer tous ces appuis même si nous savons que c'est un gros défi, car nous sommes plusieurs à y croire. Pourquoi pas ? Pourquoi ne pas « rêver logique », comme dirait Yvette Muisse de Québec ?

Et si les enfants n'arrivaient plus à l'école le ventre vide, y aurait-il moins de problèmes d'apprentissage ? Aurait-on moins besoin de Ritalin ?

Et si les jeunes itinérants et itinérantes avaient un toit sur la tête, y aurait-il moins de suicides, moins de surdoses ?

Et si les jeunes femmes avaient un revenu suffisant pour faire vivre leurs enfants, ne seraient-elles pas moins obligées de se prostituer ?

Et si les hommes et les femmes avaient un travail qui leur donnait des revenus suffisants pour leurs besoins et ceux de leur famille, n'y aurait-il pas moins de problèmes de manque d'estime de soi, moins de violence conjugale, moins de dépressions ?

Et si les personnes âgées avaient elles aussi un revenu décent, n'y aurait-il pas moins d'accidents avec les médicaments ? N'y aurait-il pas moins de problèmes de santé ?

1. Extrait du cahier de référence concernant une proposition de loi sur l'élimination de la pauvreté.

2. Extrait de l'article 39 de la Loi sur l'élimination de la pauvreté.

3. RGPAQ. *Passeport pour l'alphabétisation populaire*, Montréal, 1995, p.9.